



Rapport annuel du conseil d'établissement Année scolaire 2020-2021

Conformément à l'article 82 de la *Loi sur l'instruction publique*, voici le rapport annuel du conseil d'établissement de l'école l'Envolée. Ce rapport a été adopté lors de la rencontre du 2 juin 2021 par les membres du CÉ et une copie de ce rapport sera transmise à la direction générale du centre de services scolaire du Val-des-Cerfs.

L'assemblée générale de l'école l'Envolée s'est tenue le 2 septembre 2020. Lors de cette assemblée, trois nouveaux membres (parents) ont été élus pour un mandat de deux ans. Les parents présents à l'assemblée générale ont choisi de former un OPP qui aurait comme mandat de trouver des activités de financement pour mettre en place un projet d'envergure à l'école (aménagement d'une salle de spectacle). Le contexte de la pandémie a fait en sorte qu'il n'y a pas eu de suivi.

Composition du conseil d'établissement 2020-2021

Parent :	Mme Josée Beaudry (2 ^e année)
Parent :	Mme Karyne Goulet (1 ^{ère} année)
Parent :	Mme Fanny Santarossa (2 ^e année)
Parent :	Mme Karla Villareal (1 ^{ère} année)
Parent :	M. Sylvain Gagné (2 ^e année)
Parent :	M. Roxan Lemire (1 ^{ère} année)
Enseignante :	Mme Maryse Catudal
Enseignante :	Mme Céline Marin
Enseignant :	Mme Geneviève Rivard
Enseignant :	M. Philippe Thibault
Services complémentaires :	Mme Judith Cusson
Personnel de soutien :	Mme Manon Carrière
Membre de la communauté :	Mme Danielle Picard
Membre de la communauté :	M. Éric Goudreau
Élève :	M. Éloi Gilbert
Élève :	Mme Mélia Gobeil
Élève (substitut) :	Édouard Lemieux

Avec la participation de :
Directions :

M. Normand Phaneuf et M. Patrick Saumure



Le conseil d'établissement de l'école l'Envolée a tenu ses rencontres aux dates suivantes :

Séances ordinaires en présentiel: 16 septembre et 4 novembre 2020.

Séances ordinaires via TEAMS : 2 décembre 2020, 10 février, 7 avril, 5 mai et 2 juin 2021.

Une séance extraordinaire a été tenue le 22 avril via TEAMS.

Activités du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée

Voici les faits saillants des activités du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 :

Le conseil a rempli **ses obligations légales annuelles** :

- Nominations des officiers du conseil;
- Adoption :
 - Dates des séances du CÉ 2020-2021;
 - Règles de régie interne 2020-2021;
 - Budget de fonctionnement du conseil d'établissement;
 - Rapport annuel 2020-21;
 - Budget révisé 2020-21;
 - Budget initial 2021-22;
 - Mise à jour du projet éducatif;
 - Résolution sur les transports collectifs;
 - Date de la prochaine assemblée générale de parents.
- Approbation :
 - Utilisations et transferts des fonds à destination spéciale;
 - Utilisation des locaux;
 - Protocole de prévention de la violence et de l'intimidation;
 - Critères de sélection d'une direction d'école;
 - Temps alloué à chaque matière;
 - Détermination des membres du CÉ 2021-2022;
 - Coûts et listes du matériel scolaire exigés aux parents;
 - Frais facturés aux parents pour le PEI et la surveillance midi;
 - Sorties éducatives et sorties facturées aux parents;
 - Horaire des cours;
 - Plan d'intégration des COSP (contenu en orientation scolaire et professionnelle);
 - Frais de location de salles;
 - Envoi d'une lettre d'appui au projet de convergence des transports collectifs au CA et à la direction générale du CSSVDC.



N. B. Le contexte de la covid 19 a fait en sorte qu'il n'y a eu aucune activité de financement en 2020-2021.

- Consultation :
 - Acte d'établissement de l'école/plan triennal;
 - Répartition des services éducatifs;
 - Règles et critères d'inscription;
 - Composition des membres du CÉ pour l'année 2019-2020.
- Information :
 - Normes et modalités d'évaluation 2020-2021
 - Formation obligatoire aux membres des CÉ et directions d'établissements (en ligne)
- Sondage :
 - Le conseil d'établissement a sondé les élèves sur leurs intérêts en lien avec le parascolaire et sur différents autres sujets.

Il en ressort une grande satisfaction par rapport au soutien apporté par les adultes de l'école et une fierté de faire partie de cette école. Les éléments les plus populaires au niveau du parascolaire sont le volleyball, le basketball, le ski alpin et la natation au niveau des sports. La photographie, l'improvisation et le théâtre sont les activités artistiques et culturelles les plus populaires. La direction tiendra compte de ces éléments lors de l'organisation de l'année scolaire 21-22.

En guise de conclusion :

L'année 2020-21 a été une année sous le signe de la pandémie et de nombreux ajustements. Je tiens à remercier l'ensemble des membres du CÉ et du personnel de l'école l'Envolée pour leur engagement et ainsi d'avoir permis aux élèves d'évoluer toute l'année dans un milieu sécuritaire et propice aux apprentissages.

Sylvain Gagné, ing.
Président
Conseil d'établissement 2020-2021
École l'Envolée